

Direction Générale des Impôts

République Gabonaise



Union - Travail - Justice


[Accueil](#) | [Toute la fiscalité](#) | [Statistiques](#) | [Plan](#) | [Contact](#)
Rechercher : >>
[Accueil du site](#) > [Direction des Grandes Entreprises](#) > [DGE](#)

Organisation

- :: Attributions
- :: Textes et Décrets
- :: Organigramme
- :: Présentation de l'Inspection des Services
- :: Mécanisme d'échange de renseignements

Direction des Grandes Entreprises

- :: DGE
 - :: Un guichet unique pour les promoteurs de la croissance
 - :: Condition d'éligibilité à la DGE
 - :: Conditions de sortie du périmètre de la DGE
 - :: Une nouvelle approche de gestion : principe d'unicité
 - :: Recette des Impôts de la DGE
 - :: Statistiques
-
- :: Enquête qualité à la DGE
 - :: Politique qualité
 - :: Objectifs qualité
 - :: Engagement qualité de la DGE pour 2011
-
- :: Localisation de la DGE
 - :: Nos espaces professionnels
 - :: Statistiques

Services territoriaux

- :: Direction provinciale de l'Estuaire
- :: CDI Owendo
- :: CDI Oloumi

Code Général des Impôts

- :: Livre I : Impôt sur les bénéfices et revenus
- :: Livre II : Taxe sur le chiffre d'affaire
- :: Livre III : Impôts et taxes divers
- :: Livre IV : Droits d'enregistrement et de timbre
- :: Livre V : Procédures fiscales

Vos

DGE

MODERNISER L'ADMINISTRATION FISCALE, COLLECTER MIEUX L'IMPÔT, MOBILISER LES RESSOURCES CAPTIVES : EXPRESSION DE LA POLITIQUE VOLONTARISTE DU MINISTRE D'ETAT

A la fin de l'année 2002, Le Ministre d'Etat, ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, son Excellence, Paul TOUNGUI, engageait l'exécution d'un vaste programme de modernisation de l'administration fiscale, mettant ainsi un terme à une réflexion initiée depuis 1993.

Au cours des dix dernières années celle-ci s'était polarisée autour de la recherche des conditions de limitation des effets pervers résultant de la dispersion des services fiscaux, la quête d'une plus grande efficacité opérationnelle, l'optimisation et la maîtrise des coûts induits par les opérations de collecte de l'impôt et la mobilisation des ressources fiscales captives.

La création de la Direction Générale des Impôts (D.G.I) résultant de la fusion de différents services, annonçait la mise en place du nouveau service public de l'impôt dans notre pays. Un nouveau service public de l'impôt soucieux de concilier son offre de prestations avec la légitime demande de service de qualité exprimée par le contribuable.

Pour le plus grand profit des principaux opérateurs économiques, la D.G.I a approfondi la réorganisation fonctionnelle de ses services ; l'ouverture de la Direction des Grandes Entreprises (D.G.E), modèle de référence à tous égards, précède la mise en place de trois (3) centres des impôts (C.D.I) territorialisés et dédiés à la gestion fiscale des P.M.E / P.M.I et des unités de production de taille plus modeste.

LA D.G.E : UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE

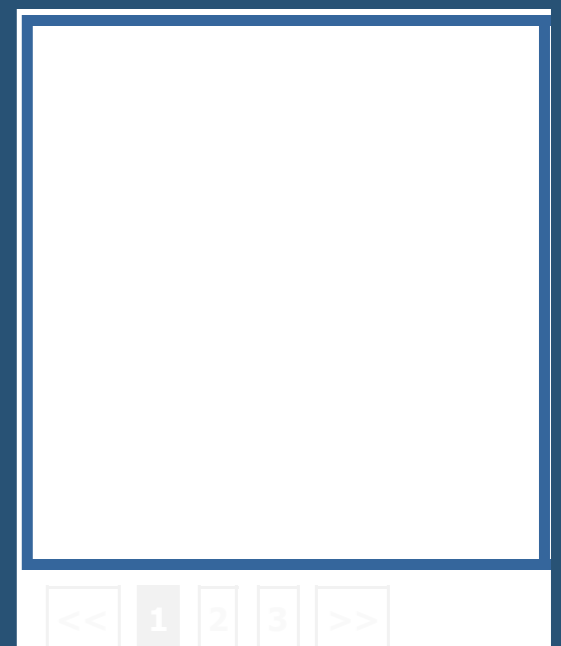
[Contactez votre Gestionnaire](#)

:: Mot du DGI



Le site internet de la Direction Générale des Impôts (DGI) est désormais en service. Il répond au souci constant de modernisation des services de (...) [Lire >>](#)

:: Flash Actualités



:: JPO

:: Galerie photo

:: Vidéo

:: Partenaires

:: Les imprimés

:: Compteur de visite

M-à-J : jeudi 14 janvier 2016

[guide arfoo](#)

Documentation

- ⌘ Les conventions fiscales
- ⌘ Législation Internationale
- ⌘ Règlementation CEMAC
- ⌘ Loi de finances
- ⌘ Le droit interne Gabonais

IFU 1 Mines et pétrole	79.35.11	IFU 5 BTP/Transport/Télécoms	79.35.14
IFU 2 Forêt	79.35.12	IFU 6 Autres services	79.35.16
IFU 3 Institutions financières, Industries	79.35.13	IFU 7 Club TVA	79.35.17
IFU 4 Commerce	79.35.14	IFU 8 Sous traitant pétrolier	79.35.08

Receveur & Fondé de pouvoir **79.35.31/34**